



COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LA PEINE DE MORT **Communiqué de presse**

7 Octobre 2013

Un nouvel élan est nécessaire pour abolir la peine de mort dans le monde

Même si des progrès non négligeables ont été accomplis ces dernières années vers l'abolition de la peine capitale ou vers la mise en place de moratoires nationaux, une nouvelle impulsion est nécessaire pour mettre fin à cette pratique dans le monde.

Pour célébrer la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre, l'UIP et la Commission internationale contre la peine de mort (ICDP) seront l'hôte d'une réunion d'une journée à Genève ouverte aux parlementaires du monde entier. Cette réunion, destinée en particulier aux parlementaires des pays qui appliquent encore la peine de mort mais qui pourraient en envisager l'abolition, leur permettra de recueillir des informations sur ce qui doit être fait pour mettre fin à cette pratique.

Il s'agit non seulement de mieux comprendre les évolutions mondiales et régionales en la matière mais aussi de recenser les opportunités politiques et juridiques d'une action parlementaire visant à relever les défis auxquels se heurtent de nombreux pays pour abolir la peine capitale. Les parlementaires pourront en outre s'inspirer de l'expérience de pays comme la France, le Kazakhstan et le Maroc.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, lorsque cette question n'intéressait qu'une minorité d'Etats, il y a eu une évolution encourageante vers l'abolition de la peine de mort. En 2012, 105 pays avaient aboli la peine capitale en droit (97 pour tous les crimes et huit pour les crimes ordinaires). Parmi les pays où elle restait en vigueur, 35 n'avaient procédé à aucune exécution ces 10 dernières années, ou avaient annoncé un moratoire, selon un rapport d'Amnesty International de 2012.

Bien que l'abolition de la peine capitale soit prônée par des Etats de toutes les grandes régions du monde, indépendamment de leur système politique, de leur religion, de leur culture ou de leurs traditions, un nombre important de pays procèdent néanmoins régulièrement à des exécutions. Entre 2010 et 2012, 20 pays l'ont fait. La plupart des exécutions ont eu lieu en Arabie saoudite, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique, en Iran, en Iraq et au Yémen, des milliers d'autres prisonniers étant condamnés à la peine de mort dans les pays où elle est encore en vigueur.

On progresserait plus rapidement vers l'abolition de la peine de mort si l'on disposait de plus d'informations sur son application dans les pays en question afin d'avoir un débat éclairé et de sonder l'opinion publique. Il s'agit du nombre des condamnations à mort, des crimes pour lesquels des peines capitales ont été prononcées et du chiffre des exécutions.

For further information, please contact Jemini Pandya, IPU, Tel: + 41 21 919 4158/+ 41 79 217 3374 Email: jep@ipu.org or Asunta Vivo, ICDP, Tel. +41 799 499 148